

Réf: Dossier N° : 19634

AVIS DE CONSTITUTION**SOCIETE « EURO MATERIAUX DE CONSTRUCTION »****Siège social : ABIDJAN - YOPOUGON ZONE INDUSTRIELLE
ANDOKOI, 23 BP 1256 ABIDJAN 23**

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29 Décembre 2015, et enregistrés au CEPICI le 06 Janvier 2016, il a été constitué une SARLU aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « EURO MATERIAUX DE CONSTRUCTION » .

Objet: Vente de matériaux de construction et de produits divers ; Import-export. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 070 000 F CFA divisé en Cent Sept (107) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires et en nature, numérotées de 1 à 107 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - YOPOUGON ZONE INDUSTRIELLE
ANDOKOI, 23 BP 1256 ABIDJAN 23**

GERANT: Monsieur ROUMIE JALAL.

**RCCM: n°CI-ABJ-2016-B-317 du 06/01/2016 au Tribunal du Commerce
d'Abidjan.**

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°190 du 06/01/2016

Pour Avis

Le CEPICI

